

Désherbage mécanique du tournesol à la Herse Etrille TREFFLER

Le mois de mai a été particulièrement propice aux passages de désherbage mécanique avec plusieurs créneaux sans pluie. Le président de la CUMA de Mailhoc (entre Albi et Cordes) en a profité pour tester la herse étrille Treffler, fraîchement arrivée à la CUMA. Intégrée au pack « outils de travail du sol », elle est ainsi très attractive pour les adhérents, bios ou conventionnels.

Pourquoi avoir testé la herse étrille ?

- La parcelle n'était pas très sale donc autant éviter un désherbage racinaire (qui semble pénaliser la levée)
- Démarche HVE et volonté globale de diminuer les phytos

Etes-vous satisfait de l'efficacité ?

Oui grâce au système de réglage en continu de l'agressivité des dents (spécificité Treffler) et au débit de chantier intéressant (largeur 12m). Par contre, pas adaptée aux adventices trop développées ou liserons. L'outil permet aussi de casser la croute de battance et faire minéraliser le sol.

Quelles perspectives pour l'avenir ?

L'an prochain, un passage « à l'aveugle » (entre le semis et la levée) devrait être réalisé en plus sur tournesol. Et pourquoi pas une utilisation sur céréales.

Démonstration en vidéo (cliquer sur l'image) :



Herse étrille TREFFLER 12m avec réglage individuel des dents par système de câble/ressort :

Agressivité 5-6 sur 9,
Vitesse environ 3km/h pour prise en main (mais possible jusqu'à 7km/h ici),
Peu d'adventices présentes mais bonne efficacité (hormis sur liseron)
Pas de perte ni dégât sur tournesol
Sol argilo-calcaire sans cailloux

Nous vous ferons un retour photo avant la récolte pour voir l'état de la parcelle.

Itinéraire technique	
Préparation du sol	Labour fin octobre, herse plate en février, herse étrille mi-mars pour affiner
Semis	10 avril à 75000 gr/ha (55 cm inter-rang)
Désherbage	Aucun désherbage chimique 1 passage de herse étrille au stade 6-8F (mi-mai)



Bravo à cet agriculteur !

Crédits photos et vidéos :
Sébastien Jalby pour la FDCUMA81



Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux 50% les plus récents.

Sauf mention spécifique, les recommandations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : IAMS CRIC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phytos)

Bulletin de Santé végétale
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN

ENGAGEMENT DE SERVICE
www.afnor.org
CUMA Tarn

Le Chapitre d'Agriculture du Tarn est agréé par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires. Depuis le numéro 1901702, dans le cadre de l'agrément multi-états pour l'AFNOR.

Bulletin rédigé par
Maliva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr
Cécilie BOURGOTS 06 44 09 49 52 c.bourgots@tarn.chambagri.fr
Gildain FROUHER 07 86 41 91 41 g.frouher@tarn.chambagri.fr

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation
Région Occitanie
Chambre d'Agriculture Tarn
www.chambagri.tarn.fr